COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2024

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents : M.M. TERLAT Yves – MOREN Michèle - DANCOISNE Albert - GAPENNE Marcel – DERISBOURG Alexandre - HOFFMANN Jean-Claude – DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude – PRIEM Sonia - SOLTYS Arlette – CHRISTMANN Chantal – DELPIERRE Sandrine – DESCAMPS Magalie – FRANCKE Jackie – TAILLEZ Louisette - CAMPEL Pascal - KUSNIREK David - SEWERYN Philippe
Excusés : M.M. DUPAYAGE Angèle (pouvoir à Yves TERLAT) - FROISSART Pascal (pouvoir à Alexandre DERISBOURG) - DELATTRE Adélaïde (pouvoir à Jean-Claude HOFFMANN) - LABALETTE Dominique - THUMEREL Philippe - ROBIDET Didier (pouvoir à Albert DANCOISNE) - ECAILLET Michèle (pouvoir à Sonia PRIEM) - CORTES Arlette (pouvoir à Pascal CAMPEL) - BIDAULT Bernard (pouvoir à David KUSNIREK)

Introduction

En préambule du conseil, Monsieur le Maire réagit aux annonces du nouveau Premier Ministre concernant le Projet de Loi de Finance 2025 qui inquiète tous les élus locaux.

«Les baisses de dotations aux collectivités (stagnation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), gel de la compensation de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), baisse du Fonds de Compensation de la TVA , amputation des fonds verts…) pour les faire participer à l'effort de redressement budgétaire national a de quoi nous révolter. Sylvain ROBERT, Maire de Lens et Président de l'Agglomération de Lens-Liévin, dans son communiqué de presse avant-hier, parle à juste titre de « racket territorial » en ce qui concerne notre bassin minier, et d'injustice au regard des difficultés cumulées de nos populations.

Chaque collectivité, dont la nôtre, n'a de cesse de faire la chasse aux dépenses superflues depuis quelques années déjà. Depuis 2014, les dotations aux collectivités ont diminué, pour ne rattraper leur niveau qu'en 2023. Quid de l'inflation qui pèse sur tous ?

2,4 millions d'euros de dotations en moins annoncés pour notre territoire ! C'est catastrophique !»

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de quelques remarques sur ce PLF émanant de l'Association des Petites Villes de France car d'autres mesures coûteuses s'ajoutent à cet effort de redressement des comptes publics par les collectivités et pèseront sur les prochains budgets :

«- 1,2 milliards d'euros avec le gel de la dynamique de TVA d'euros qui concerne surtout les départements et les régions,

- 800 millions d'euros via la réduction du taux de remboursement du FCTVA et de la sortie des dépenses de rénovation des bâtiments publics, voirie, réseaux,

- 1,2 milliards d'euros de hausse de 4 points des cotisations employeurs à la CNRACL.»

Il informe en conclusion que la balle est aujourd'hui dans le camp des députés : les débats sur le projet de loi de finance 2025 s'ouvriront le 21 octobre, le vote aura lieu le 19 novembre.

«La construction de notre budget 2025 n'est pas sereine car moins de dotations, c'est moins de service aux habitants ! Allons-nous devoir sacrifier tel ou tel service pour voter un budget en équilibre tel qu'imposé aux collectivités ?»

impression : Mairie d'Annay

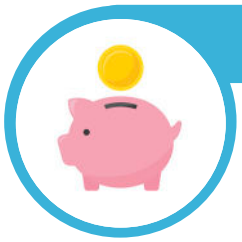

Décision modificative n°2 au budget

Dans le cadre de l'instruction M57, il apparaît que certains articles budgétaires nécessitent un ajustement par le biais de virements de crédits ainsi que des ouvertures de crédits supplémentaires. Cette décision modificative comprend également des changements d'articles comptables demandés par la DGFIP (sans incidence sur les crédits budgétaires).

Les ajustements budgétaires en fonctionnement concernent principalement une ouverture de crédits nécessaires liés :

- à l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire (avec un ajustement de la recette correspondante de l'ASP),
- au recours nécessaire à des prestations complémentaires d'élagage / abattage d'arbres (sujets dangereux, conséquences des évènements météorologiques à répétition),
- la décision de reconduire une classe transplantée en 2025,
- les changements de compteurs gaz dans les bâtiments communaux (contrebalancée par une recette à l'identique),
- l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant des établissements scolaires extérieurs à la commune,
- les commandes de papier pour les écoles,
- la participation aux frais de transport pour emmener les jeunes annaysiens à une épreuve des JO, (via le versement d'une subvention à l'association La Chance aux Enfants),
- les frais d'entretien de nos véhicules plus importants que provisionnés.

Pour la section d'investissement, cette décision modificative réajuste les dépenses par opérations en fonction des besoins et intègre également des changements d'articles.

Le Conseil Municipal valide, à la majorité, les transferts et ouvertures.
Pour : 19 Contre : 6

Modification des délégations consenties au Maire

A l'unanimité, l'assemblée modifie la délibération n°6 en date du 5 juillet 2020, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, en y insérant la nouvelle délégation « d'admettre en non-valeur, les titres de recettes présentés par le Comptable Public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 100€ ».

Location des terrains communaux – Année 2024

L'assemblée prend acte, à l'unanimité, de l'indice national des fermages pour 2024 et approuve le prix des locations de terrains pour cette année comme suit :

- 1,44 € l'are pour les parcelles cultivées,
- 18,35 € l'are pour les parcelles bâties.

Adhésion au dispositif de centrale d'achat communautaire

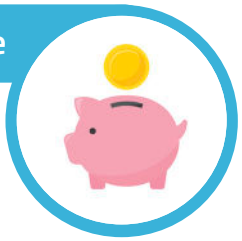

Après s'être prononcé le 28 mars dernier en séance de Conseil Municipal en faveur de la constitution de la CALL en centrale d'achat afin de bénéficier d'une ingénierie d'achat, d'optimiser les coûts et de simplifier l'achat public, le Conseil approuve, à l'unanimité, la convention d'adhésion gratuite à la centrale d'achat communautaire qui mène deux missions :

- L'acquisition de fournitures ou de services,
- La passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services.

A noter : chaque adhérent demeure libre de fixer sa propre politique achat et de recourir à la Centrale d'Achat en opportunité selon ses propres besoins.

Subvention 2024 à l'association La Fraternelle

Après étude du dossier de demande de subvention déposé par l'association La Fraternelle, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité de lui verser une subvention d'un montant de 250€ au titre de l'année 2024.

Cession d'un garage rue Michel HERINGUEZ

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la cession d'un garage sis rue Michel HERINGUEZ sur la parcelle cadastrée AD 814 à M. HEBIL, qui utilise ce garage depuis plusieurs années, au prix fixé par les Services France Domaines soit 7 000€ HT. Il est précisé que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Subvention au collège Victor Hugo de Harnes – Rallye Mathématiques 2025

Le versement d'une subvention de 100€ est autorisé, à l'unanimité par le Conseil Municipal, au Collège Victor Hugo de Harnes pour le Rallye Mathématiques, dans le cadre de la liaison CM2 / 6ème qui sera renouvelé en 2025.

Classe de découverte 2025

Le Conseil émet à l'unanimité, un avis favorable à l'organisation d'une classe nature au Centre de Vacances Ambroise Croizat à la Petite Pierre du 23 avril au 2 mai 2025 au profit des classes de CM2 et fixe la participation des familles à 240€.

Eaux pluviales :

Notre implication dans le suivi des travaux avec l'agglomération nous permet aujourd'hui de bénéficier d'aménagements supplémentaires de gestion des eaux pluviales. L'objectif consiste à capter les eaux de ruissellement des espaces publics (routes, trottoirs par exemple) pour les diriger vers des ouvrages qui permettent leur infiltration. Cet été, les travaux se sont déroulés rue Jean Moulin et rue du 8 mai. En ce moment, c'est sur la résidence du Bois Comptois (déjà inondée par le passé) qu'ils sont en cours. Il est également prévu des travaux sur le bas de la place Salengro et dans la rue Potier. Déjà, les travaux obtenus antérieurement (rue Rolle et impasse des jardins avaient ralenti les inondations sur le bas d'Annay). D'ailleurs nous n'en avons pas connu depuis. Cet effort nous permet de penser que ces nouvelles interventions protégeront davantage le secteur bas de notre commune.

Les Travaux :

Le budget de 2024 voté par notre seul groupe nous garantit de la meilleure intervention pour le confort de la vie locale. Ainsi, les riverains l'attendaient depuis quelques temps : la rue Kociemski est en cours de travaux. La communauté d'agglomération est intervenue en premier pour le réseau de distribution d'eau potable et la rénovation de voirie suivra. La ville investit pour 43 329,36 €. La réparation du chauffage de l'école Curie est réalisée par le remplacement de la chaudière (en attente du prochain renouvellement de contrat) : c'est une dépense de 17 000€. Les toitures des sanitaires de Wantiez et de l'annexe de la mairie sont réparées : c'est une dépense de 55 783,20 € Le changement des gouttières et de la VMC du stade : 4 736,50 € à charge de la commune.

Les perspectives :

Le projet de budget de l'Etat prend une bonne place dans les médias en ces mois d'automne. Le groupe a le sentiment qu'au-travers des économies imposées, les élus locaux sont pris en otage d'un gouvernement, installé avec l'appui du Rassemblement National. Les collectivités locales risquent de se voir amputées des moyens importants qui vont ainsi fragiliser leurs actions pour un service public que chacun souhaite plus performant. C'est en quelque sorte une condamnation de l'action publique de proximité ! A suivre…

Yves TERLAT, Michèle MOREN, Albert DANCOISNE, Angèle DUPAYAGE, Alexandre DERISBOURG, Martine DEMEYÈRE, Pascal FROISSART, Chantal CHRISTMANN, Philippe THUMEREL, Arlette SOLTYS, Marcel GAPENNE, Jean-Claude HOFFMANN, Sonia PRIEM, Claude DRUELLE, Adélaïde DELATTRE, Didier ROBIDET, Sandrine DELPIERRE, Michèle ECAILLET, Daniel MATTÉI, Magalie DESCAMPS, Jackie FRANCKE, Cathy MARIN, Marc PLANCHON, Evelyne CHAPELLE, Albert DEMAREY et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

Service public: l'austérité pour avenir?

Le gouvernement a confirmé l'effort de 5 milliards d'euros demandé aux collectivités de France et à leurs groupements. La logique de ce prélèvement sur recette n'est pas simple à mesurer pour les habitants . Pour résumer, ce manque à gagner aura un double impact : sur l'investissement local et sur le niveau d'endettement des collectivités locales.Le vote parlementaire du 19 novembre 2024 à Paris risque d'être extrêmement tendu.

Selon le président de la communauté d'agglomération Lens-Liévin (CALL), cet effort en faveur du budget 2025 de l'état pourrait se traduire par une baisse de 2,4 millions d'euros de dotation pour la collectivité. C'est pourquoi les intercommunalités de France demandent l'élaboration d'une loi de financement pluriannuelle pour les collectivités locales. Il faut en finir avec les coups de rabots budgétaires gouvernementaux, inefficaces et récessifs sur le plan économique.

Plus localement, le Maire a invité les conseillers municipaux à une réunion informelle le 13 novembre 2024 afin d'assister à une projection financière à moyen terme pour Annay. Le cabinet spécialisé ADEXEL est mandaté par celui-ci pour une somme de 17 000€. Y trouverons-nous la solution à nos problèmes financiers ?

Arlette CORTES Louisette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir